

DÉPARTEMENT DE LOIRE**Commune de SALVIZINET****Lieu-dit « Le Vigneronnage »****SNC VILLENEUVE**

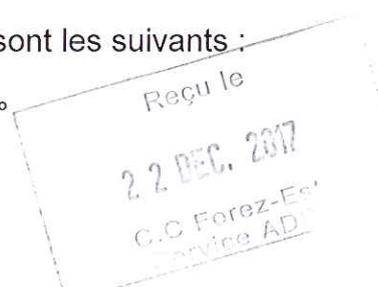
REÇU LE 21/12/17

LOTISSEMENT « LE SANZIGNEU II »**PROGRAMME DES TRAVAUX D'EQUIPEMENT**

Le lotisseur s'engage à exécuter les travaux décrits ci-après et figurant sur les plans annexés pour assurer la viabilité du lotissement dès que l'Arrêté de lotissement lui sera notifié.

Les plans et dessins annexés à la présente demande sont les suivants :

- le plan des travaux EU/EP/AEP à l'échelle du 1/500°,
- le plan des travaux réseaux secs à l'échelle du 1/500°
- les profils types des voies.

**1°) VOIRIE**

La voie aura une emprise totale de 6.00 mètres. Elle se composera d'une chaussée de 4.50 mètres et d'un cheminement piéton de 1.50 mètres. La chaussée et le cheminement piéton seront séparés par un caniveau de type CC2.

La construction des voies et des cheminements piétons seront faite conformément au profil type joint au dossier à savoir :

- éventuellement un feutre anticontaminant
- une couche de fondation en matériaux de carrière 0/120 d'une épaisseur de 20 centimètres
- une couche de fondation en matériaux de carrière 0/60 d'une épaisseur de 20 centimètres
- une couche de réglage en concassé 0/20 d'une épaisseur de 5 centimètres
- un enrobé de couleur noire 0/10 à raison de 140 kg/m² pour la chaussée et le trottoir

2°) ADDUCTION D'EAU POTABLE

Le lotissement sera alimenté en eau potable à partir d'une colonne existante située au Nord du projet. La société SNC VILLENEUVE réalisera une canalisation Ø 63 mm sous la voirie du lotissement conformément au plan des travaux joint (PA8b).

Chaque lot sera alimenté par un branchement individuel ; au départ de ce branchement sera disposé un robinet de prise en charge. Ce dernier sera surmonté par un tube allonge avec un couronnement en fonte. Une canalisation de diamètre 25 mm sera amenée jusqu'à l'intérieur de la parcelle.

Le réseau d'eau potable sera exécuté conformément aux dispositions retenues par la société SUEZ, gestionnaire du réseau d'eau potable.

3°) ASSAINISSEMENT

a) Eaux usées :

Elles seront recueillies dans des canalisations de diamètre 200 mm PVC CR8 pour être conduites au réseau existant situé à l'Ouest de l'opération.

Le raccordement des parcelles à l'égout d'eaux usées se fera avec des tuyaux PVC CR8 de diamètre 160 mm.

La canalisation existante sera déconnectée et déviée à travers les lots 5, 6 et 10 conformément aux plans des travaux (PA8b).

b) Eaux pluviales :

Les eaux pluviales en provenance des toitures et de la voie seront recueillies dans des canalisations de diamètres 300mm et 400mm situées sous la voie interne du lotissement. Elles seront conduites au réseau communal existant, qui a pour exutoire le bassin de rétention existant.

Le raccordement des parcelles au réseau d'eaux pluviales se fera avec des tuyaux de diamètre 160 mm PVC CR8.

4°) ÉLECTRICITÉ

Le lotisseur assurera à ses frais l'alimentation en électricité de chacun des lots. Le réseau d'électricité sera souterrain, et sera exécuté conformément aux instructions données par les services ENEDIS.

5°) ÉCLAIRAGE PUBLIC

Le réseau d'éclairage public sera également souterrain. Cinq foyers lumineux seront implantés le long de la voirie. Leur position est précisée sur le plan des travaux (PA8c). L'éclairage du lotissement sera raccordé au réseau d'éclairage public.

6°) TÉLÉPHONE

Chaque lot sera raccordé au réseau Télécom. Le réseau du lotissement sera souterrain. Il sera réalisé conformément au projet agréé par les services d'ORANGE.

7°) DÉFENSE CONTRE L'INCENDIE

La défense contre l'incendie sera assurée par deux poteaux d'incendie existants situés à proximité de l'opération. Ces poteaux sont repérés sur le plan parcellaire (PA1).

8°) COLLECTE DES ORDURES MENAGERES

Le ramassage sera organisé porte à porte.

9°) POSITION DES OUVRAGES ET DES RÉSEAUX

Dans tous les documents, la position de tous les ouvrages et de tous les réseaux est donnée à titre indicatif et est susceptible de modifications lors des travaux de viabilisation, y compris les servitudes dans les parcelles.

